

Infos SST

ENTREPRISES

Octobre 2022



Prévention

LE CHIEN DE CONDUITE OU DE PROTECTION : UN PARTENAIRE DE TRAVAIL

Dans une agriculture en pleine mutation où l'éleveur doit au quotidien s'adapter à la constante évolution de son environnement professionnel, **l'organisation du travail prend une nouvelle dimension.**

À l'analyse des accidents de travail causés par les bovins, la notion d'organisation du travail revient régulièrement dans les propos. Par ses conséquences sur l'intégrité physique de l'homme, mais également celles sur la pérennité financière de l'exploitation, **l'accident du travail accentue les difficultés d'organisation.**

Les chiens de conduite

*Plus qu'un compagnon au quotidien, le chien est un partenaire de travail qui apporte aux éleveurs : **efficacité** (en leur permettant d'être autonomes, de mieux gérer leurs pâturages et de gagner du temps), **sécurité** (en rendant leurs animaux plus dociles) et **confort** (en réduisant leurs efforts physiques et leur stress qui peut être généré lors des manipulations des animaux).*



Les utilisateurs s'accordent à dire que l'arrivée d'un chien sur leur exploitation **a largement contribué à améliorer les manipulations** du troupeau et ils ne voient aujourd'hui **aucune conséquence négative** liée à son utilisation.

Ils jugent le chien comme **un partenaire indispensable dans leur travail** de tous les jours et faisant pleinement partie de l'exploitation. Grâce à lui, ils se disent plus sereins et plus calmes avec leurs animaux.

Face à ce constat, l'enjeu aujourd'hui est qu'un maximum d'éleveurs ou de futurs éleveurs puissent, en amont, appréhender le fonctionnement du chien de conduite, pour ensuite, s'ils le souhaitent, l'intégrer dans leur système d'exploitation et améliorer leurs conditions de travail.

AGENDA 2022

- ◆ **20 octobre**
SÉMINAIRE DIRIGEANTS :
Gymnase de Besserette à Saint-Flour (15)
- ◆ **26 au 30 octobre**
ÉQUITA LYON : Eurexpo Lyon (69)
- ◆ **29 novembre**
JOURNÉE RENCONTRE ÉQUINE : Médiathèque de la Comté Le couvent des dames à Vic-le-Comte (63)

CONTACTEZ-NOUS !

**SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL
DE LA MSA AUVERGNE :**

de 8 h 15 à 12 h 15

- ◆ **ALLIER :** 04 70 35 36 91
- ◆ **CANTAL :** 04 71 64 41 85
- ◆ **HAUTE-LOIRE :** 04 71 07 15 08
- ◆ **PUY-DE-DÔME :** 04 73 43 76 54

Réalité virtuelle : une aide à la formation

La réalité virtuelle permet de plonger une personne dans un monde artificiel créé numériquement. Elle a ouvert de nouvelles perspectives concernant le chien de conduite. L'outil de réalité virtuelle, ludique et pédagogique a été conçu afin de transmettre aux éleveurs les messages suivants :

Le chien de conduite présente des aptitudes naturelles au travail (valeur génétique). Il réagit au mouvement des animaux.

Il est possible d'apprendre des ordres au chien en posant des mots sur des comportements naturels.

Le chien, de par sa position de rabatteur, reste toujours à l'opposé de l'utilisateur (le troupeau au milieu) même quand ce dernier se déplace autour des animaux. Ce positionnement favorise l'apprentissage du STOP.

Le déplacement du chien dans le même sens que l'utilisateur, quelle que soit la position des brebis, permet l'apprentissage des directions (droite et gauche). Cet apprentissage nécessite d'être répété régulièrement. La position de l'utilisateur et le recours au bâton pour canaliser le chien sont importants.



L'outil de réalité virtuelle est conçu comme un « jeu » en 6 manches : le passage d'une manche à la suivante est possible si l'utilisateur arrive à réaliser l'exercice qui lui est proposé. S'il n'y arrive pas, il doit recommencer la manche s'il veut progresser dans le jeu. La réussite d'une manche peut être associée à l'apprentissage d'un ordre par le chien. Si c'est le cas, dans la manche suivante, l'ordre appris précédemment est acquis.

L'outil peut aussi être utilisé en **mode animation individuelle** où toutes les manches sont déconnectées les unes des autres : c'est intéressant, notamment si le formateur veut utiliser cet outil pour un apprentissage en particulier.

Les scénarii proposés approchent la pratique réelle pour permettre un usage simple en virtuel.

Les chiens de protection

Le risque de prédation a beaucoup de conséquences sur le travail de l'éleveur, clôtures à aménager, nettoyage plus régulier sous les fils de clôture électrique, animaux à rentrer la nuit, tout ceci dans un climat de stress et d'anxiété permanent.

Pour se prémunir de ce risque, certains éleveurs notamment avec l'agrandissement des zones de prédation font le choix **d'acquérir un ou plusieurs chiens de protection.**



Cependant le choix, **l'éducation et l'utilisation d'un chien de protection ne peuvent pas s'improviser.** En effet, ce type de chien doit rester 24 h sur 24 au troupeau sans avoir de comportement de prédation et sans déranger les animaux. Il ne doit pas avoir de comportement agressif envers les êtres humains et envers ses congénères, tout en restant dissuasif vis-à-vis des prédateurs.

Il est donc impératif de suivre une formation avec l'Institut de l'Élevage avant d'acquérir ce type de chien.



Plus de renseignements sur ce site : <https://idele.fr/detail-dossier/chiens-de-protection>

LE RISQUE SANTÉ

LES +

Efficacité, sécurité et confort sont des avantages apportés aux éleveurs par les chiens de troupeau. Le chien fait autorité sur le troupeau et assure chaque jour une partie du travail, ce qui diminue les risques d'accidents. C'est moins d'effort, moins de stress et plus de sécurité pour l'éleveur.

LES -

Même le plus doux des toutous peut parfois mordre par surprise ou parce qu'il se sent agressé par un geste maladroit.

Les accidents sont malheureusement fréquents, notamment avec les jeunes enfants qui n'ont pas conscience du danger.

Une morsure de chien peut sembler plus ou moins grave à première vue, en fonction de sa profondeur et de son étendue ou encore de sa localisation, mais **il est impératif de ne pas la négliger en raison du risque infectieux.**

UNE AIDE POUR SOUFFLER SUR L'EXPLOITATION

Pour lutter contre l'épuisement professionnel en milieu agricole, la MSA a mis en place l'aide au répit, pour prendre soin de vous et de vos proches, qui comprend :

- un accompagnement humain et financier pour vous permettre de vous détendre, d'apprendre à mieux gérer votre stress et reprendre votre santé en main
- des aides pour financer un projet et des activités avec vos proches
- la prise en charge intégrale d'un remplacement sur l'exploitation pendant 7 à 14 jours, renouvelable une fois.

L'accès à l'aide au répit et au remplacement sur l'exploitation se fait sans condition de ressources.



AGRI'ÉCOUTE



Avec Agri'écoute, il est possible de réécrire l'histoire.

Vous-même ou quelqu'un de votre entourage est en situation de détresse, Agri'écoute permet de dialoguer à tout moment et anonymement avec un professionnel soit :

- au **09 69 39 29 19** (prix d'un appel local)
- ou sur **agrieécoute.fr** où vous pouvez également parler avec des psychologues formés à la gestion du mal-être disponible via un accès sécurisé et anonyme.

Identifiants identiques pour tous : **monespaceagrieécoute** et mot de passe : **AGRIECOUTE**

Ces 2 services fonctionnent non-stop.

LA CEINTURE EST VOTRE MEILLEUR BOUCLIER

Sur la route, la gravité des accidents avec des machines agricoles est souvent liée au non-port de la ceinture de sécurité.

Entre 2013 et 2017, 984 accidents ont impliqué un tracteur agricole en France. Parmi les victimes graves (décès ou hospitalisation), 36 % des conducteurs de tracteurs agricoles n'avaient pas attaché leur ceinture de sécurité. Pour réduire les risques dans une machine agricole roulante, il est fortement recommandé de boucler sa ceinture de sécurité ou d'en installer une pour les engins anciens.



+ Informez-vous sur ssa.msa.fr

CONGÉ PATERNITÉ

Futur papa,

Pour bénéficier de votre congé paternité, 2 chiffres sont à retenir :



30 jours : le délai que vous devez respecter pour faire votre demande de congé paternité auprès de votre MSA, 30 jours avant la date prévisionnelle de naissance de votre enfant

7 jours : la durée durant laquelle vous devez obligatoirement cesser votre activité à la naissance de votre enfant pour ne pas perdre vos droits au congé paternité